

> la lettre des résidents de meurthe & moselle HABITAT

Comment lire votre relevé de charges locatives ?

Vous trouverez au dos de cette lettre une information détaillée de votre relevé individuel des charges locatives de l'année civile écoulée. Pour toute explication complémentaire, vous pouvez contacter le service des charges de mmH durant un mois aux numéros de téléphones suivants : Cécile LOISELOT au 03 83 17 55 77, Gilberte ROUSSEL au 03 83 17 55 78 ou Christophe JAGELE au 03 83 17 55 76 (prise de rendez-vous et consultation des pièces justificatives) *Explications au dos* →

NUISANCES

Des gestes qui coûtent chers !

Chaque année des lingettes et des résidus alimentaires (pâtes, légumes, fruits...) sont jetés par certains dans l'évier, le wc ou toute évacuation. Ils finissent obligatoirement par provoquer des odeurs, des refoulements, boucher les canalisations... et donc générer des dégâts coûteux. Les lingettes et les résidus doivent être déposés dans une poubelle pour vous en débarrasser. Contrairement à ce qui est souvent affirmé sur l'emballage, elles ne sont pas biodégradables. Bien au contraire !



A Jarville (23/3),
Vandœuvre (30/3),
Champigneulle (6/4),
Pont-à-Mousson
(20/4), Jœuf (27/4)
et finale au Stade
Marcel Picot (4/5)



Défi Propreté :
Laxou-Maxéville
(13/04 et 08/06)



Fleurissement à Vandœuvre
et Pont-à-Mousson
(18/5), Maxéville-Laxou
et Longwy (25/5), Jarville
et Champigneulle (1/6).



Nettoyage à Vandœuvre (2/3),
Champigneulle (9/3), Jarville
et Laxou-Maxéville (16/3),
Frouard (7/4), Pont-à-Mousson
(8/4) et Longwy (15/4)



LES RENDEZ-VOUS mmH

Plus d'une trentaine d'animations seront à nouveau organisées au cours des prochains mois à travers le département dans les grands quartiers d'habitat gérés par mmH. En lien avec les habitants, les associations et les communes, ces manifestations peuvent être ludiques, pédagogiques, civiques et citoyennes pour servir en général l'intérêt de tous.



En septembre
à Vandœuvre

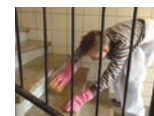


A Vandœuvre,
Jarville et
Laxou-Maxéville
(11 au 15/7)



la fête
des voisins

Immobiles en fête
Vendredi 27 mai



Et aussi des chantiers
jeunes et d'insertion tout
au long de l'année

Chacun peut s'y rendre en tant que spectateur ou acteur de l'évènement. Renseignements auprès de votre agence mmH, sur le site www.mmhabitat.fr ou au cours de l'année dans votre lettre d'information.

Votre satisfaction
est notre priorité

ENGAGEMENT
DE SERVICE

QUALIBAIL
REF. 113

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org

Vos agences de proximité

JARVILLE-TOMBLAINE 2, rue Jean-Philippe Rameau à Jarville 03 83 58 45 85

LAXOU-MAXÉVILLE 1, rue du Madon à Maxéville 03 83 95 84 84

VANDŒUVRE 1, allée Marken 03 83 58 49 50

Bassin de POMPEY résidence Montcalm 1, rue de Brest à Champigneulle 03 83 38 00 38

PONT-A-MOUSSON résidence Lannes - Le Breuil avenue Edmond Michelet 03 83 80 44 70

BRIEY 15 bis, rue de Lorraine 03 82 20 39 00

LONGWY résidence Turenne 6, rue Molière 03 82 25 92 00

Permanence d'urgence : 03 83 93 33 89

A votre disposition 365 jours par an pour des problèmes liés à la sécurité des biens et des personnes

mmh
meurthe & moselle HABITAT



BIENVENUE

Une visite de courtoisie est désormais organisée par votre chargé de secteur six semaines environ après la remise des clés de votre logement. Son but est de s'assurer de la bonne installation dans votre nouveau lieu de vie. Cette rencontre est aussi un moment d'échange pour compléter ou revoir ensemble des sujets comme l'usage et l'entretien du logement, les règles et obligations à respecter... Bref, faire en sorte de bien vivre ensemble !

Pour bien comprendre votre relevé de charges locatives

Vos jours de présence dans le logement en 2015. Le montant de vos charges sera calculé au prorata du temps occupé.

Correspond aux relevés de vos consommations individuelles d'eau.

Postes des dépenses pour votre logement et immeuble.

Dépenses de personnels et de produits d'entretien et prestations de l'entreprise de nettoyage.

Dépenses totales de l'immeuble.

Base de calcul exprimée en m² ou nombre d'équipements pour l'ensemble de l'immeuble.

Période et lieu pour consulter les justificatifs, si vous le désirez.

Formules de calcul permettant de déterminer vos dépenses.

Temps de présence : 365

Le

RELEVÉ INDIVIDUEL DE REGULARISATION 2015
Période de régularisation du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015
(Calculée au prorata du temps de présence)

Fluide	Compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Consommation	Fluide	Consommation	Prix	Coût	Provisions	Solde
Eau chaude	CDEC1142	1 018,00	1063,00	45,00	Eau chaude	45,00	7,63	343,35	428,04	-84,69
Eau froide	CDEF1143	630,00	635,00	5,00	Eau froide	51,00	4,40	224,40	527,76	-303,36
									Total 1	-388,05

Désignation de la charge	Dépense à répartir ou prix unitaire (colonne A)	Base de répartition de l'immeuble (colonne B)	Base de répartition du logement (colonne C)	Votre part de dépenses	Provisions	Solde				
Chauffage collectif	41 750,53	3348,00	76,00	947,68	822,24	125,44				
Curage égouts	296,72	44,00	1,00	6,74	7,32	-0,58				
Divers	245,64	3346,00	76,00	5,58	5,76	-0,18				
Electricité commune	4602,14	3346,00	76,00	104,50	95,88	8,62				
Entretien ascenseur	1147,77	3346,00	76,00	26,06	25,68	0,38				
Entretien des parties communes	11 069,54	3346,00	76,00	251,36	287,64	-36,28				
Entretien supprimeur	110,22	44,00	1,00	2,51	2,40	0,11				
Espaces verts	1065,96	3346,00	76,00	24,20	26,64	-2,44				
Loc. compteur EDF	9,00	2,00	2,00	9,00	98,16	0,84				
Plomb. ent. sanitaire	974,72	44,00	1,00	22,15	20,76	1,39				
T.E.O.M.	3181,00	3346,00	76,00	72,23	81,48	-9,25				
Ventilation naturelle	437,25	44,00	1,00	9,94	9,36	0,58				
									Total 2	88,63

mmH vous doit (mortalités de règlement au verso) (Total 1 + Total 2) 299,42

Pour valoir notification conformément à la législation et à la réglementation en vigueur

Cette somme apparaîtra sur l'avis d'échéance du mois d'avril

Cette somme ne sera pas prélevée automatiquement sans autorisation de votre part.
Consultation des factures du 29/03/2016 au 29/04/2016 et de 9h00 à 12h00 - 14h00 - 16h00 (sur rendez-vous)

CALCUL DE VOTRE PART DE DEPENSE = (Colonne A / Colonne B) * Colonne C * Temps de présence / 365 jours

CALCUL DE VOTRE PART DE DEPENSE = (Colonne A / Colonne B) * Colonne C * Temps de présence chauffé / CHAUFFAGE = 243 jours

Une régularisation concerne toujours l'année civile écoulée.

Différence entre les provisions versées et votre part de dépenses.

Surface habitable ou nombre d'équipements correspondant à votre logement. Base de calcul pour déterminer vos dépenses par poste de charges.

Différence entre les provisions versées et votre part de dépenses.

Différence en euros entre le total des colonnes dépenses et provisions.

Dépenses de votre logement.

- votre part de dépenses**
- provisions versées**
- somme due ou à vous restituer**



Passage à la TNT HD le 5 avril : ce qu'il vous faut savoir ?

Les spécialistes le disent : la très grande majorité des Français pourra recevoir en haute définition les programmes des chaînes de la TNT avec leur téléviseur actuel.

C'est le cas si vous recevez actuellement en HD TF1, France 2, Arte, M6... En général, si votre téléviseur a été fabriqué avant 2008, voire 2009, il y a de fortes chances de devoir s'équiper d'un adaptateur pour éviter l'écran noir. Pour en être sûr, deux sources gouvernementales peuvent vous renseigner :
- www.recevoirlatnt.fr
- un centre d'appel le 0970 818 818 (prix d'un appel local)

Que restera-t-il à faire ?

Le 5 avril au matin, une recherche et mémorisation de l'ensemble des chaînes de la TNT.

Une maison & 3 appartements à vendre

Vous êtes locataire de meurthe & moselle HABITAT, voici des offres qui vous sont exclusivement réservées à des tarifs préférentiels. Pour tout renseignement, contactez : Alfred de PABLO au 03 83 17 56 67 (adepablo@mmhabitat.fr), Mélanie COLSON au 03 83 17 56 81 (mcolson@mmhabitat.fr) ou en vous rendant à l'agence commerciale du Grand Nancy, 16 rue de Serre à Nancy (près de la gare)

Gondrecourt-Aix
105 000€ ce beau pavillon

Entre Metz et Verdun, pavillon individuel de 2001, situé Grand Rue, T5 de 102 m² avec grand jardin et garage. Chauffage électrique. CLASSE ENERGIE E

Pont-à-Mousson
74 800€

Avenue Edmond Michelet (ZAC du Breuil). Cet appartement T4 développe 84 m² (avec balcon) dans une petite copropriété de 18 lots. Charges annuelles de copropriété estimées à 2238€ (chauffage et eau chaude compris). CLASSE ENERGIE C

Champigneulle
42 500€

Votre appartement T2 rue de Lorient, dans la résidence Champlain. Un 54m² équipé de nombreux placards et d'une loggia (copropriété de 16 lots). Charges annuelles de copropriété estimées à 970€. CLASSE ENERGIE E

Essey-lès-Nancy
63 800€

Appartement T4 de 68m² situé rue Albert Calmette dans une copropriété de 26 lots. Charges annuelles de copropriété estimées à 1180€. CLASSE ENERGIE D

Maisons et appartements proposés en partenariat avec **ALIANCE Territoires Action Logement** et **GIMLOR**